

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EUROPEAN BOND OPP. 2022

Pour un investissement en franc suisse – Part K1 – ISIN FR0013221108

ANAXIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif. Cette catégorie de parts a pour objectif de réaliser à l'échéance du 31 décembre 2022 une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure de 3,50% à celle de l'obligation fédérale suisse d'échéance 11/02/2023 (code ISIN CH0008435569).

Stratégie. L'objectif doit être réalisé par une gestion active et discrétionnaire utilisant principalement des obligations privées européennes.

Le fonds investit majoritairement en obligations notées en-dessous de la catégorie *investment grade*, ou considérées comme de qualité équivalente par le comité de gestion, ce qui implique un risque de crédit potentiellement élevé.

La majorité du portefeuille est constitué de titres libellés en euro. Dans les autres cas, l'exposition au risque de change est couverte de manière à la maintenir en-dessous de 5%. Les devises concernées sont le franc suisse, la livre sterling, la couronne danoise, norvégienne ou suédoise, le yen et le dollar américain, canadien, australien, néozélandais ou singapourien.

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émetteurs, ainsi que sur la construction d'une allocation diversifiée à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres.

Le fonds peut réaliser des placements sous forme de dépôts à terme dans la limite de 50% de son actif.

La sensibilité obligataire du portefeuille peut évoluer dans une fourchette de 0 à 6. Elle aura tendance à décroître à l'approche de l'échéance du fonds.

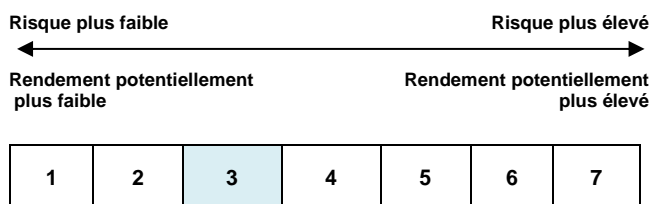
Au plus tard le 31 décembre 2022, le fonds sera géré en monétaire en référence au taux moyen du marché monétaire. Le fonds optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour la dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPCVM.

Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

Affectation du résultat. Capitalisation.

Recommandation. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'échéance du 31 décembre 2022.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Explication du profil.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées de diverses qualités de crédit, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit. Risque de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, pouvant entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie. Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants :	0,97% TTC
------------------	-----------

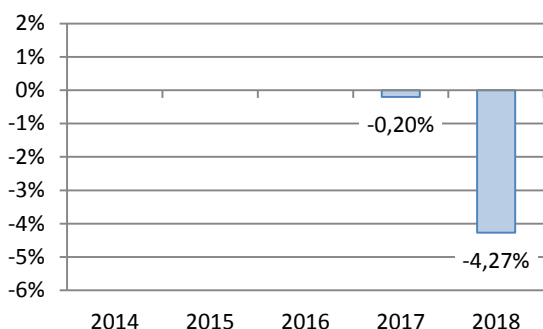
Ce pourcentage des frais courants est une estimation. Il peut varier d'un exercice à l'autre et ne comprend pas les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune.
---------------------------	---------

Pour plus d'information sur les frais, vous pouvez vous référer à la section « Rémunération » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de la société de gestion (www.anaxiscapital.com).

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Cet OPCVM a été lancé le 10 mai 2017.

Cette catégorie de parts a été lancée le 11 mai 2017.

Elle est libellée en franc suisse.

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le règlement de fonds, le prospectus complet, les documents d'informations clés pour l'investisseur (KIID) ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse (ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zürich, www.acolin.ch). L'agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, CH-1204 Genève.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2019.